



NOTE DE PRÉSENTATION

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2025



SOMMAIRE

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2025

A. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les charges à caractère général
- b) Les charges de personnel
- c) Les autres charges de gestion courante
- d) Les charges financières
- e) Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- b) Les impôts et taxes
- c) Les dotations, subventions et participations
- d) Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels
- e) Les atténuations de charges

B. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

- a) BUDGET FUNÉRARIMUM
- b) BUDGET DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (SCIDS)

D. LES BUDGETS ANNEXES

- a) BUDGET ANNEXE ZONE DES « 100 JOURNAUX »
- b) BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES » (ZIIC)

II. ÉTAT DE LA DETTE DE LA CCPD

Les budgets 2025 sont établis selon le référentiel comptable et financier M57, à l'exception du budget « Funérarium » qui relève de l'instruction M4.

Ils sont établis en concordance et dans le respect du **Règlement budgétaire et financier** adopté par le Conseil Communautaire le 26 octobre 2023.

En faisant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous réserve des dérogations précisées par le même article.

Par conséquent, l'entité qui opte pour le référentiel M.57 applique l'article L.5217-10-4 dudit Code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles :

- La présentation des orientations budgétaires intervient dans un **délai de dix semaines** précédant l'examen du budget.
- Le projet de budget est préparé et présenté par le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée avec les rapports correspondants **douze jours au moins** avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Les Budgets Primitifs 2025 de notre communauté de communes ont été construits dans un contexte économique et financier morose et politiquement instable. Néanmoins comme précisé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, notre cap est donné par notre Projet de Territoire : « Concrétiser nos ambitions d'amélioration du cadre de vie de nos habitants et de développement économique au profit de nos entreprises et donc de l'emploi. »

Ainsi, 2025, sera l'année de l'engagement et de la réalisation de plusieurs projets d'envergures, tout en conservant la bonne santé financière de notre Communauté de communes avec pour ligne de conduite et pour la 6^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter les impôts.

Les budgets proposés au vote sont la stricte transcription, pour l'essentiel, des engagements que nous avons pris lors de la présentation de notre Débat d'Orientation Budgétaire en date du 27 février 2025 dernier.

I. LE BUDGET PRINCIPAL 2025

A. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2025 pour notre Communauté de Communes est construit avec pour objectifs :

- De maintenir nos équilibres financiers tout en favorisant le développement de notre offre globale de services,
- D'engager les projets structurants pour le territoire en matière d'équipements.

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	2 864 960,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	8 591 368,08
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 818 500,00	013 - Atténuations de charges	80 000,00
014 - Atténuations de produits	2 104 750,00	70 - Produits des services, du domaine	2 375 120,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 380 330,00	73 - Impôts et taxes	3 090 000,00
66 - Charges financières	82 050,00	731 - Fiscalité locale	6 415 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 866 500,00
		75 - Autres produits de gestion courante	8 860,00
		76 - Produits financiers	1 050,00
		77 - Produits exceptionnels	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 251 590,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	22 427 898,08
023 - Virement à la section d'investissement	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	863 320,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	863 320,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 600,00
TOTAL DEPENSES	15 114 910,00	TOTAL RECETTES	22 431 498,08

(Comprenant un excédent d'exécution reporté en recettes de 8.591.368,08 euros)

Vue synthétique par pôle et par service :

BUDGET PRINCIPAL 2025	FONCT	
	DEP	REC
DIRECTION GENERALE		
SECRETARIAT GENERAL - 020	159 700	-
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 028	52 450	-
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES EVENEMENTS - 028	48 800	-
ORDURES MENAGERES - 7212	1 883 000	1 883 000
POLE RESSOURCES & APPUI A LA MUTUALISATION		
RESSOURCES HUMAINES	7 059 110	281 120
COMMANDE PUBLIQUE	9 100	
AFFAIRES JURIDIQUES	78 000	-
SYSTEMES D'INFORMATIONS	291 340	-
POLE COHESION SOCIALE		
ENFANCE JEUNESSE - PERI EXTRA 331 332 81	1 178 850	2 600 000
ENFANCE JEUNESSE - JEUNES - 338	35 770	45 000
GENS DU VOYAGE - 428	29 550	13 000
CENTRE SOCIAL - 4212	83 740	145 000
EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - 424	34 200	15 000
FRANCE SERVICES - 66	1 000	45 000
INSERTION PROFESSIONNELLE - 61	60 160	38 000
RASED - ULIS - ADEFO - 212 213 424	25 430	-
PETITE ENFANCE RPE - CRECHE - MULTIACCUEIL - 4221 4222	239 970	170 500
POLE AMENAGEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES		
MAINTENANCE & LOGISTIQUE - VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 845	474 220	-
INFRASTRUCTURES	-	-
TRANSITION ECOLOGIQUE / DEPLACEMENTS TAD - 70 820	275 200	35 000
POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & TOURISME		
INTERVENTIONS ECONOMIQUES - 61	28 650	-
TOURISME - 633	16 550	8 860
SOUS TOTAL / SERVICES	12 064 790,00	5 279 480,00
NA - NON AFFECTE 01	2 186 800,00	17 148 418,08
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre	863 320,00	-
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre	-	3 600,00
01 NA - S/Tot	3 050 120,00	17 152 018,08
SOUS TOTAL / SERVICES+NA	15 114 910,00	22 431 498,08
NA - NON AFFECTE 01 RAR		
TOTAUX	15 114 910,00	22 431 498,08

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

La lettre de cadrage du budget 2025 indiquait que les inscriptions devaient tenir compte des dépenses récurrentes et/ou prévisibles induites par les nouveaux sites et en tenant compte des aléas auxquels notre collectivité devrait faire face, comme ce fut le cas lors des dernières années.

Il était précisé que les services devaient optimiser les dépenses par des solutions adaptées et en concentrant les efforts sur la recherche de recettes notamment les aides et subventions pouvant être sollicitées.

Elle soulignait la maîtrise et la vigilance, ainsi que le maintien rigoureux et l'optimisation des dépenses en matière de dépenses de fonctionnement.

Il est envisagé un montant à inscrire au chapitre 011 de **2.864.960 €**, pour un réalisé de **2.162.249,58 €** en 2024.

Des surcoûts de dépenses annuelles sont envisagés du fait :

- De la hausse des dépenses incompressibles : Les fluides, carburants, entretien des électroménagers, entretien des bâtiments dont certains sont vieillissants, nettoyage des locaux, assurances, charges locatives ainsi que les maintenances nécessaires,
- De l'augmentation de la fréquentation des accueils et, par conséquence la hausse du coût des repas (57.000 €),
- De la mise en route de l'Épicerie sociale et solidaire (33.100 €),
- D'une manifestation événementielle annuelle sur le territoire (48.800 €),
- Des nouveaux contrats en DSP des multi accueils et des places de la micro-crèche à Aiserey (74.800 €),
- Du nouveau marché public de TAD (65.600 €) conclu avec KEOLYS,
- Des études nécessaires au PAPI et ses 7 axes (67.000 €),
- Des accompagnements aux chercheurs d'emploi pour CAPP emploi et bilan de compétences (29.400 €).

À noter que sur ce chapitre interviennent également des crédits à destination du personnel :

- La dotation de **vêtements de travail**, dont vêtements sécurisés, pour les agents du service logistique et les agents du périscolaire, pour la somme de **3.500 €**.
- Au titre de la **formation** à hauteur de **69.000 €** dont environ 5.500 € déjà engagés, sont envisagés principalement pour :
 - Une analyse de la pratique pour le personnel du RPE,
 - une formation sur le logiciel « Horoquartz » pour les services ressources humaines et enfance jeunesse,
 - une formation sur le logiciel « Ciril » pour les services ressources humaines,
 - une formation pour un conducteur de car + FIMO,
 - une formation pour les agents au PSC1 (formation pour 50% des agents sur 2025 et 50% sur 2026),

- des formations pour 5 BAFD et 10 BAFA pour le pôle enfance-jeunesse,
- une formation pour les agents du pôle enfance-jeunesse durant la journée pédagogique,
- Une formation pour la gestion d'une Epicerie Sociale et Solidaire pour 3 personnes,
- des crédits pour la mobilisation du CPF au titre de l'exercice 2025.

b) Les charges de personnel (chapitre 012)

Le budget prévisionnel annoncé par le service des Ressources Humaines pour l'année 2025 serait de **6.818.500 €**.

Il est important d'expliquer les raisons de l'augmentation du niveau des charges de personnel sur 2024 afin de mieux appréhender les besoins sur 2025.

Masse salariale 2024 :

Le chapitre 012 constate un taux de réalisation, pour l'année 2024, de 96,77% représentant 6.248.633,21 € (prévision budgétaire de 6.457.000 €). Pour mémoire, le masse salariale 2023 représentait 5.933.105,25 € soit une augmentation de 315.527,96 (+ 5,32 % sur l'année).

Éléments de contexte national :

Chaque année, des dispositifs nationaux s'imposent aux collectivités territoriales et leurs établissements publics, ci-dessous un récapitulatif des changements majeurs subis au cours de l'exercice 2024 :

- Les habituels avancements d'échelon à la cadence unique,
- L'augmentation du SMIC au 01/01/2024 et au 01/11/2024,
- L'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024 pour chaque agent,
- L'augmentation du taux de la cotisation employeur CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales) au 1^{er} janvier 2024 d'un point, hausse compensée pour la seule année 2024 par une baisse dans des proportions identiques des cotisations maladie des fonctionnaires territoriaux,
- L'augmentation du taux de la cotisation patronale dé plafonnée d'assurance vieillesse au 1^{er} janvier 2024 : le taux est passé de 1,90% à 2,02% soit + 0,12% d'augmentation. Cette cotisation s'applique pour le régime général IRCANTEC et a pour base l'ensemble de la rémunération brute,
- La suppression de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) en 2024 : garantie ayant pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat et attribuée en fonction de l'évolution de la rémunération par rapport à l'inflation au cours des 4 dernières années.

Élément de contexte local :

- Une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires entraînant un besoin de main d'œuvre supplémentaire : +6,84% entre 2023 et 2024 (soit + 213.237,47 €)

Décisions internes :

- Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (39.000 €),

- Deux mutations internes ; Chargé d'accueil Frances Services et Chargée de secrétariat Enfance-Jeunesse,
- Recrutement d'un référent déploiement des services à compter du 18/11/2024,
- Recrutement d'un animateur des politiques publiques à compter du 02/12/2024.

Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2025, sont les suivants :

Éléments de contexte national :

- Mise en place de la participation employeur (10 euros) pour la prévoyance en 2025 (aujourd'hui 70 adhésions au 01/02/25) : + 15.000 €,
- Taux maladie des agents titulaires passant de 8,88% à 9,88 % ; + 21.000 €,
- L'augmentation de la cotisation CNRACL de 4 points passant de 31,65% à 35,65% : + 90.000 €.

Cette augmentation sera reconduite pour 2026 et 2027.

Éléments de contexte local :

Les décisions internes s'inscrivent dans un objectif de maîtrise de masse salariale (A), tout en répondant au développement des politiques souhaitées (B).

A/ Décisions concourant à la maîtrise de la masse salariale (Total des non-dépenses vis-à-vis de 2024 : - 133.000 €)

- Non reconduction de la prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat : - 39.000 €,
- Non remplacement d'un poste d'Assistant RH à la suite d'un départ en retraite : - 25.000 €,
- Non remplacement d'un poste de direction de Pôle à la suite d'un départ en retraite : - 61.000 €,
- Non remplacement de l'alternance Éducateur Spécialisé à la suite de la fin de formation de l'agent titulaire : - 8.000 €.

B/ Des besoins supplémentaires en personnel pour répondre aux politiques souhaitées (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 281.000 €) :

- Besoin en personnel pour l'opération « Canal en fête » : + 12.000 €,
- Mutation interne et renforcement du secrétariat Enfance-Jeunesse et centre de facturation unique : +21.000 €,
- Les recrutements décidés en 2024, ayant un impact entier sur l'année 2025 (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 203.000 €) :
 - Animateur des Politiques Publiques : Coût du poste en 2025 : 53.000 € (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 50.000 €) - Recette en 2025 : 2.120 € (N-1),
 - 3ème instructeur Droit des Sols : Coût du poste en 2025 : 35.000 €. (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 35.000 €) - Recette en 2025 : 35.000 €,
 - Référente déploiement des services : Coût du poste en 2025 : 41.000 € (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 35.000 €) - Recette en 2025 : augmentation de la dotation de l'État,
 - Alternance juridique sur année entière : Coût du poste en 2025 : 15.000 € (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 8.000 €),
 - Animateur Contrat Local de Santé (Arrivée prévue au 01/03/2025 – en cours de recrutement) : Coût du poste en 2025 : 37.500 € (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 37.500 €),
 - Responsable EPicerie Sociale et Solidaire (Arrivée prévue au 31/03/2025) : Coût du poste en 2025 : 37.500 € (Coût supplémentaire vis-à-vis de 2024 : + 37.500 €).

- Les recrutements proposés en 2025 (coût supplémentaire : **+ 40.000 €**) :
 - Un agent polyvalent pour l'Épicerie Sociale et Solidaire à compter du 1^{er} juillet 2025 en contrat aidé (0,8 ETP) pour **10.000 €**,
 - Un agent chargé du secrétariat RPE à compter du 1^{er} avril 2025 (0,5 ETP) pour **15.000 €**,
 - Un agent chargé de la coordination du CLAS (0,5 ETP) à compter du 1^{er} avril 2025 pour **15.000 €**.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Pour ce chapitre, l'inscription budgétaire totale proposée, en tenant compte des indemnités des élus, s'élèverait à **2.380.330 €** (contre 2.339.610 € pour 2024).

Concernant les **indemnités à verser aux élus**, il est proposé pour l'année 2025, d'inscrire la somme de **122.000 €** à laquelle s'ajoutent **6.310 €** pour les cotisations afférentes.

Il est proposé de prévoir **6.200 €** pour les crédits relatifs **aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes**, ainsi que pour les **charges diverses de gestion courante** à savoir, **4.500 €** pour le Service Enfance-Jeunesse, **500 €** pour le service Gens du Voyage et **1.200 €** pour le service Centre Social.

Il est proposé d'inscrire la somme de **300 €** pour une gestion d'envoi de newsletters pour le service Développement Économique géré par le service Communication.

Concernant **les participations**, entre-autres aux syndicats, les inscriptions ci-dessous sont proposées, en tenant compte de l'évolution des différentes participations à verser, pour un montant total de **2.064.100 €**, soit :

- 1.875.000 € pour le SMICTOM (montant inchangé),
- 77.000 € aux syndicats de rivières (75.000 € en 2024),
- 2.500 € à la Fédération des centres sociaux
- 12.500 € : subvention à la Mission Locale de DIJON (pour 2 années : 2024 + 2025)
- 20.000 € subvention pour l'aide à l'immobilier d'entreprise
- 500 € pour une subvention SASTI (montant inchangé)
- 20.000 € : subvention à l'ADEF0 (pour 2024 + 2025)
- 2.000 € : subvention aux RASED
- 24.000 € : pour une participation à la CCNET pour le projet AMI TENMOD
- 550 € pour l'adhésion à la banque alimentaire et organisme de regroupement régional, pour l'EPSS.
- 30.000 € au SCOT Dijonnais (au lieu de 27.500 €),
- 50 € pour l'adhésion à Côte d'Or tourisme (montant inchangé)

À noter que **181.420 €** sont inscrits pour **les hébergements des logiciel métiers, les licences, droits d'accès et anti-virus** (contre 160.260 € en 2024)

d) Les charges financières (chapitre 66)

Il est inscrit la somme de **82.050 €**, au titre des **charges financières** :

- 63.550 € au titre des intérêts des emprunts pour 2025,
- 18.500 € au titre des ICNE pour 2025.

e) Les charges spécifiques (chapitre 67) et les atténuations de produits (chapitre 014)

Il est proposé d'inscrire un montant de **1.000 €** au **titre des charges spécifiques (article 673)** :
Pour les titres annulés sur exercices antérieurs, les sommes de :

- 1.000 € pour l'Enfance-Jeunesse.

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** sont constituées :

- des **attributions de compensation**, inchangées à hauteur de **1.859.100 €**,
- du **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) à hauteur de **182.350 €** inchangé par rapport à 2024,
- de la **Fraction compensatoire** de la **CVAE** et **TFPB** pour la somme de **27.900 €**,
- du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour une somme de **35.400 €**, en diminution de 21.800 € par rapport à l'exercice précédent (57.200 € de prévu pour 35.417 € de réalisé).

À noter que conformément à une délibération du 21 septembre 2023, devenue pluriannuelle par application du PLF 2024, la Communauté de communes a décidé de continuer à prendre à sa charge une enveloppe complémentaire à hauteur de 20 % sur la part du FPIC des communes. Il est donc proposé d'inscrire au chapitre 014, le montant de **2.104.750 €**.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Il est proposé d'inscrire au **chapitre 70**, la somme de **2.375.120 €** (BP 2024 : 2.107.000 €), se répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance Jeunesse, inscription de la somme de **2.011.000 €**, (1.850.000 € en 2024).

L'augmentation des effectifs produisant des recettes supplémentaires à hauteur de 161.000 €.

- Pour le service Centre Social, inscription de la somme de **33.000 €** (2024 = 27.800) ; augmentation de 5.200 € au vu des actions proposées par le service et une participation assidue des administrés.

- Pour le service Gens du Voyage, inscription de la somme de **13.000 €**
Représentant les recettes à percevoir pour les emplacements et les consommations de fluides de l'aire.

- Pour le service Ordures Ménagères, inscription de la somme de **8.000 €**
Représentant la participation aux coûts de la taille de haie pour le marché en lien avec la CCPD

- Pour le service Petite Enfance, inscription de la somme de **98.000 €**
Représentant la recette de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) liée aux 2 multi accueils.

- Pour le service RH Ressources Humaines, inscription de la somme de **192.120 €**
Représentant la recette attendue du reversement du budget SCIDS - Service Commun d'Instruction du Droit des Sols et à la participation de la CCNET à hauteur de 50% pour le poste animateur des politiques publiques

- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Écologique, inscription de la somme de **5.000 €**
Représentant la recette de la vente de tickets du transport à la demande « MOBIPLAINE ».

- Pour le service Epicerie Solidaire et Sociale (EPSS), inscription pour la somme de **15.000 €**
Représentant la recette de la vente des produits.

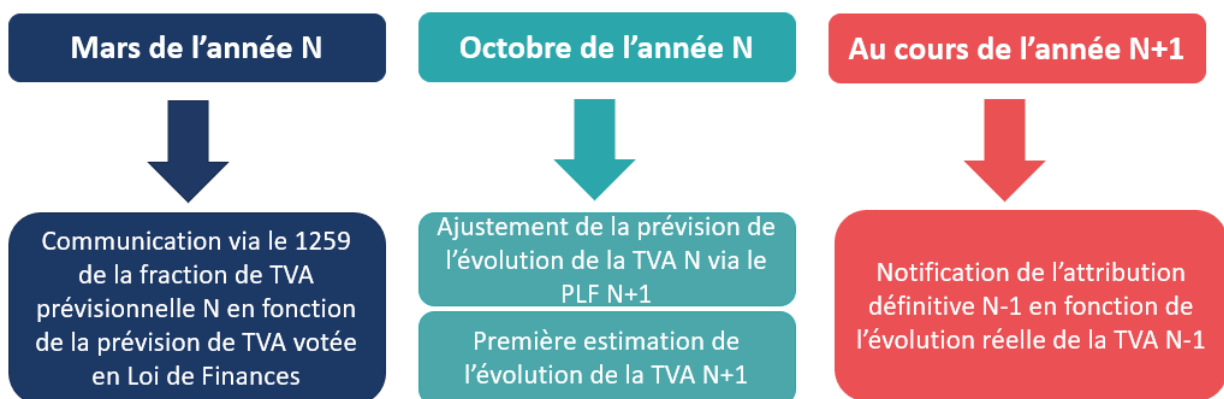
b) Les impôts et taxes

Pour le **chapitre 73 - impôts et taxes**, il est proposé d'inscrire la somme de **3.090.000 €** :

Fraction de la TVA : 2.300.000 €
Fraction compensatoire de CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 790.000 €

Le processus de calcul de la fraction TVA appliqué jusqu'à présent était le suivant :

En **mars de l'année N**, la communication de la **fraction de TVA prévisionnelle N** (en fonction de la prévision de TVA votée en Loi de Finances) est faite via l'état fiscal 1259.
En **octobre**, un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA N est fait via le PLF N+1 et une première estimation de l'évolution de la TVA N+1 est donnée.
Au cours de l'année N+1 la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1.



La **LF 2025** vient réviser les modalités d'indexation de la fraction de TVA. Jusqu'à présent, l'indexation était réalisée en fonction du montant de l'écart entre N-1 et la prévision N, ce qui engendrait de nombreuses régularisations.

Désormais, l'indexation TVA sera celle constatée en N-1 pour N.

La mise en œuvre : suppression de l'indexation TVA pour 2025

Pour l'année 2024, la TVA aurait progressé moins vite que prévu. Ainsi la **fraction de TVA 2024** des EPCI **progresserait de seulement +0,8% contre une prévision de +4,5%** dans l'état fiscal 1259.



La **LF 2025** vient **supprimer le dynamisme de progression de la TVA** appliqué sur la fraction compensatrice pour l'année 2025. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les **EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024.**

CALENDRIER DE LA RÉFORME : REPORT DE 3 ANS DE LA SUPPRESSION TOTALE DE LA CVAE

La LF 2023 proposait de procéder à cette suppression en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

La LF 2024 modifie le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression s'étalerait de 2024 à 2027.

La **LF 2025** vient de **nouveau reporter la suppression totale de la CVAE** pour les entreprises. Initialement prévue pour 2027, **elle aura lieu en 2030.**

Ce report s'accompagne d'une **évolution progressive des taux d'imposition de la CVAE entre 2025 et 2029.**

Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.

	2023-2029	2030
ENTREPRISES	Réduction progressive du taux de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

Pour le **chapitre 731 - Fiscalité locale**, il est proposé d'inscrire la somme de **6.415.000 €** :

- Impôts directs locaux : 4.300.000 €
- Autre fiscalité directe (73118) 18.000 €
- IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux : 118.000 €
- TASCOM - Taxe sur les Surfaces Commerciales : 104.000 €
- TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 1.875.000 €

Le taux de la TEOM ne devant pas évoluer, le montant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est inscrit à l'identique par rapport à l'exercice 2024, soit : **1.875.000 €**.

Concernant l'**article 73111 - impôts directs locaux**, selon les dispositions actuelles, **les bases des impôts locaux seront automatiquement revalorisées de 1,7 % en 2025 du fait du ralentissement de l'inflation.**

Afin de rester prudent, il a été prévu **une augmentation d'environ 1,7 %** par rapport au réalisé de l'exercice 2024, soit une recette à hauteur de **4.300.000 €**.

Pour notre collectivité, il n'est pas envisagé de hausse de taux des taxes pour l'année 2025.

L'effet de « bases » uniquement produira les recettes supplémentaires.

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%				7,35%	7,35%	7,35%
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,99%									
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%

c) Les dotations, subventions et participations

Pour le **chapitre 74**, il est proposé d'inscrire la somme de **1.866.500 €** (2024 : 1.816.345 €), soit une augmentation de **50.155 €** se répartissant comme suit :

- Pour le service Enfance Jeunesse, inscription de la somme de **634.000 €**
Augmentation de 24.000 € par rapport à la somme budgétisée en 2024.
- Pour le service Centre Social, inscription de la somme de **112.000 €**
Représentant les recettes attendues de la CAF pour l'animation collectif famille, l'animation globale, les dispositif CLAS. (maintien de la somme 2024)
- Pour le service Petite Enfance, inscription de la somme de **72.500 €**
Représentant les recettes attendues de la CAF et de la MSA pour le fonctionnement et les actions du RPE - Relais Petite Enfance.
- Pour la France services, inscription de la somme de **45.000 €**
Une augmentation prévue de 5.000 € de la somme versée en 2025 pour la participation au fonctionnement.
- Pour le service Insertion Professionnelle, inscription de la somme de **38.000 €**
Représentant les recettes attendues de la participation au fonctionnement par le Département.

- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Écologique, inscription de la somme de 30.000 €

Il s'agit d'une participation l'ADEME pour le projet « mobilité simplifié ».

- Pour le service RH, inscription de la somme de **9.000 €**

Représentant les recettes attendues de l'ADEME pour le projet mobilité simplifié (pour un agent sur une période d'un an)

Et enfin, **pour la DGF**, part **dotation d'intercommunalité et dotation de compensation**, inscriptions respectives **pour 500.000 € et 426.000 €**.

La LF 2025 n'apporte aucune modification au calcul de la Dotation d'intercommunalité des EPCI.

En revanche on peut envisager une baisse de 2%, soit 9.000 € concernant la dotation de compensation par suite de l'écrêtement prévisible sur 2025 :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	LF 2025
103M€	146M€	107M€	115M€	89M€	93M€	103M€	27M€	76,9M€	90 M€
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,19%	-0,58%	-1,65%	-1,96%

d) Les autres produits de gestion courante (75) et produits exceptionnels (76)

Pour le **chapitre 75**, il est proposé d'inscrire la somme de **8.860 €**.

Ce montant correspond au solde subvention VNF pour l'étude charte fluviale.

Pour le **chapitre 76**, il est proposé d'inscrire la somme de **1.050 €**.

Ce montant correspond aux intérêts dus par la commune de BRAZEY EN PLAINE pour le ticket de sortie pour l'exercice 2025.

e) Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements concernant les arrêts de maladie, inscrits au **chapitre 013** pour la somme prudente de **80.000,00 €**.

B. LES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	1 487 373,49
020 - Dépenses imprévues (investissement)	-	021 - Virement de la section de fonctionnement	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	753 500,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	21 560,00	13 - Subventions d'investissement	5 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	888 110,00
21 - Immobilisations corporelles	1 278 530,00	27 - Autres immobilisations financières	8 800,00
23 - Immobilisations en cours	400 500,00		
27 - Autres immobilisations financières	630 285,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	3 154 375,00	Total des recettes réelles d'investissement	2 394 283,49
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	3 600,00	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	863 320,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 600,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	863 320,00
TOTAL DEPENSES	3 157 975,00	TOTAL RECETTES	3 257 603,49

(Hors RAR et comprenant un solde d'exécution reporté en recettes de 1.487.373,49 €)

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2025 par pôle et par service :

	INVESTISSEMENT
	DEPENSES
SECRETARIAT GENERAL - 020	1 600
COMMUNICATION - RELATIONS PUBLIQUES - 028	69 180
COMMANDE PUBLIQUE	24 800
SYSTEMES D'INFORMATIONS	115 250
ENFANCE JEUNESSE - PERI EXTRA - 331 332 81	17 800
ENFANCE JEUNESSE - JEUNES - 338	6 700
GENS DU VOYAGE - 428	2 000
CENTRE SOCIAL - 4212	9 200
FRANCE SERVICES - 66	500
PETITE ENFANCE RPE - CRECHE - MULTIACCUEIL - 4221 4222	16 900
MAINTENANCE & LOGISTIQUE - VOIRIES COMMUNAUTAIRES - 845	116 460
INFRASTRUSCTURES	1 101 200
TRANSITION ECOLOGIQUE / DEPLACEMENTS TAD - 70 820	139 000
TOURISME - 633	82 000
SOUS TOTAUX SERVICES	1 702 590,00
NA 01 - NON AFFECTE	1 451 785,00
<i>reprise SUBVT</i>	<i>3 600,00</i>
SOUS TOTAUX SERVICES + NA	3 157 975,00
RAR	145 296,57
	3 303 271,57

- Service Secrétariat Général pour **1.600 €**
 - Porte-drapeaux avec drapeaux « France » et « Europe »,
 - Tableau blanc mural.
- Service Communication pour **69.180 €**
 - Signalétique intérieure et extérieure pour les différents services (fixe et mobile) (3.380 €),
 - Signalétique générale sur l'ensemble des bâtiments (21.000 €),
 - Signalétique complète sur les bords de canal de Bourgogne (30.000 €),
 - Panneaux entrée et sortie du territoire (5.000 €),
 - Grilles d'affichage pour l'ensemble des services (1.000 €),
 - Signalétique des véhicules (1.300 €),
 - Signalétique totem touristique - projet vélo route (6.000 €),
 - Chaises personnalisées pour événementiel (1.500 €).

- **Service Commande Publique pour 24.800 €**
 - Mobilier pour les différents services - tables, chaises, armoires (15.500 €),
 - Aire de jeux à la ferme aux escaliers (9.300 €).

- **Service informatique - systèmes d'information pour 115.250 €**
 - 2 copieurs pour l'épicerie sociale et solidaire et pour France services pour 11.500 €,
 - 3 totems numériques pour le service tourisme pour 45.000 €,
 - Des ordinateurs fixe et portables (nouveaux recrutements, remplacement d'ordinateur vétustes et complément pour le télétravail) pour 31.800 €,
 - 3 écrans numériques interactifs (centre social et ULIS) pour 11.400 €,
 - 1 onduleur pour l'épicerie sociale et solidaire pour 500 €,
 - Divers équipements pour l'épicerie sociale et solidaire (pare-feu, alarme, médaillon antipanique, armoire informatique, téléphone fixe, scanette, caisse enregistreuse et imprimante tickets) pour 14.050 €,
 - Un pupitre pour le siège pour 1.000 €.

- **Service Enfance-Jeunesse - PÉRI/EXTRA pour 17.800 €**
 - Matériels divers pour divers sites (fours, lave-vaisselles, tableau mural, cages tchoukball, sacs de transport, cibles à ventouse, chariot à niveaux) pour 14.410 €,
 - Porte-manteaux, petits meubles, commode pour le site périscolaire d'Izeure (3.390 €).

- **Service Enfance-Jeunesse - JEUNES pour 6.700 €**
 - Tentes et matériel de camping, tonnelles, matériel webradio (6.700 €)

- **Service Gens du Voyage pour 2.000 €**
 - Remboursement de caution (2.000 €)

- **Service Centre Social pour 9.200 €**
 - Outils rechargeables pour bricolage (1.000 €),
 - Modules de motricité (3.000 €),
 - Matériel pour ateliers : machines à coudre, instruments chorale (600 €),
 - Renouvellement de matériel : grilles et panneaux affichage (2.500 €),
 - Matériel à renouveler : cafetière pour les ateliers, chariot transport et 3 tentes pliantes (2.100 €).

- **Service France services pour 500 €**
 - Écran sonore (100 €),
 - Table (200 €),
 - Présentoir (200 €).

- **Pour le service Petite Enfance, pour 16.900 €**
 - Mobilier complémentaire : fauteuils et chaises RPE (900 €),
 - Aire de jeux à l'antenne RPE et au multi accueil à THOREY-EN-PLAINE (16.000 €).

- **Pour le service Maintenance-Logistique, pour 116.460 €**
 - 1 Transpalette 500 €,
 - 1 mallette outillages 600 €,
 - 1 mallette gros outillage électrique 1.000 €,
 - 2 chariots de ménage 800€,
 - 2 autolaveuses 6.560 €,
 - 3 aspirateurs 2.500 €,
 - Étagères pour logistique 4.000 €,
 - Petits meubles de rangement 1.000 €,
 - 3 Lave-vaisselle + 1 autre équipement (panne) 59.000 €,
 - 1 véhicule type mini bus 40.000€,
 - 2 Réhausse d'évier pour service périscolaire 500 €.

- **Pour le service Infrastructures, pour 1.101.200 €**
 - Travaux et AMO pour la restructuration et extension du Pôle Cohésion Sociale au 12 FC ajusté à 400.500 € (en crédits de paiement),
 - L'ouverture d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement est envisagée pour ce projet afin de mieux planifier les dépenses, de sécuriser les financements et d'optimiser la gestion de la trésorerie. Il est rappelé qu'un marché en conception/réalisation lancé fin d'année 2024 permettra de désigner dès cette année l'entreprise générale retenue pour réaliser le projet,
 - Risques inondation bassin Boulouze pour 100.000 €
 - Local socio-éducatif pour l'aire des gens du voyage : comprenant l'architecte et la construction pour 146.900 €,
 - Projet épicerie solidaire et sociale (EPSS) :
 - Aménagements + AMO pour 178.240 €,
 - Chambre froide, vitrine et armoire réfrigérées 23.000 €,
 - Matériels et mobiliers : présentation des produits, chaises et tables, bureau, meuble caisse enregistreuse, mobilier d'accueil 25.000 €,
 - Balance, rayonnages, coffres, casiers, diable, transpalette, scan caisse, caisses de transport pour 6.000 €,
 - Chariot de ménage et autolaveuse pour 2.500 €.
 - Études pour les projets de réalisation d'une ombrière au siège 13.560 € et de la désimpermeabilisation à Paul Bert 8.000 €,
 - Travaux ADAP' pour le Relais Petite Enfance - RPE à Thorey 10.000 €,
 - Travaux de réfection des caniveaux voie Romaine pour 50.000 €,
 - 3 bornes tactiles pour le service tourisme 15.000 €,
 - Pompe de relevage GDV et ZAE Boulouze 10.000 €,
 - Rampe de sécurisation au multi accueil sud 8.000 €,
 - Sécurisation de l'accès au toit du siège pour l'entretien 5.000 €,
 - Travaux de passage fibre au local fibre au siège 2.000 €,
 - Adoucisseur pour le site périscolaire FAE à Aiserey 5.000 €,
 - Bacs de tri intérieur pour 5 sites périscolaires 1.500 €.

À noter qu'il est envisagé de réaliser en interne un programme : Diagnostic, estimation et projection pour un projet d'accueil de loisirs sans restauration à TART.

Travaux de rénovation sur plusieurs sites périscolaires :

- LONGCHAMP, porte extérieure : 6.000 €
- JULES FERRY, fenêtres : 45.000 €
- PAUL BERT, porte extérieures et éclairage : 20.000 €
- AISEREY, travaux sur le sous-sol humide : 20.000 €

- Pour le service STRE - service pour la Transition et la Résilience Écologique, pour la somme de **139.000 €**
 - Plantations houblonnières complément (11.000 €)
 - Plantations arbres et haies complément (7.500 €)
 - Verger complément Boulouze (2.500 €)
 - Agencement patio siège (3.000 €)
 - Houblonnière de Tart (5.000 €)
 - Travaux de dés imperméabilisation Paul Bert et îlots de fraîcheur, Adaptation au réchauffement climatique 50.000 €
 - Finalisation de chemins doux (60.000 €)

- Pour le service Tourisme, pour **82.000 €**
 - Dans le cadre des actions ciblées au titre de la Charte fluviale :
 - Création et installation d'œuvres artistiques à vocation touristique 70.000 €
 - Aménagement d'un parcours d'œuvres sur le canal 12.000 €

 Il y a lieu d'ajouter, à l'ensemble de ces inscriptions des différents services, les écritures non affectées :

- la somme de **751.500 € en dépense d'investissement**, concernant le **remboursement du capital des emprunts pour l'exercice 2025**,
- le montant de **70.000 €** inchangé afin de répondre aux demandes de **fonds de concours** éventuelles en direction des communes membres,
- la somme de **630.285,00 €** à l'article 276351 - immobilisations financières, pour l'**avance d'équilibre au budget annexe ZIIC** - Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales.,
- Les RAR - **Restes à Réaliser de l'année 2024** à reporter, pour un montant de **145.296,57 €**,
- Les inscriptions d'**opérations d'ordre** pour les reprises de subventions, pour un montant de **3.600,00 €**.

Ce qui porte les inscriptions de dépense d'investissement globales à 3.303.271,57 €.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Synthèse des inscriptions au BP 2025 par service et par pole :

	INVESTISSEMENT
	RECETTES
GENS DU VOYAGE - 428	2 000
FRANCE SERVICES - 66	5 000
SOUS TOTAUX SERVICES	7 000
NA - NON AFFECTE 01 (y compris emprunt équilibre)	2 387 283,49
NA - NON AFFECTE 01 / op. ordre (amortissements)	863 320,00
01 NA - S/Total	3 250 603,49
SOUS TOTAUX SERVICES + NA	3 257 603,49
NA - NON AFFECTE 01 RAR	45 674,86
TOTAUX	3 303 278,35

Pour le service GDV - gens du voyage, pour **2.000 €**

- Dépôt de garantie des voyageurs pour 2.000 €

Pour le service France services, pour **5.000 €**

- Subvention pour la convention labélisation de la France Services pour 5.000 €

↪ Il y a lieu d'ajouter, aux inscriptions des services, les **écritures non affectées**, soit :

- La somme de **1.487.373,49 €** représentant l'**excédent reporté de l'exercice 2024**,
- Le montant de 5.000 € représentant le montant attendu pour le FCTVA des mois de novembre et décembre 2024,
- Un emprunt de 886.110 € afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement,
- La somme de 8.800 € concernant le remboursement (part capital) du ticket de sortie de la commune de Brazey-en-Plaine.

Mais également :

- Les amortissements de l'exercice 2025, pour un montant de 863.320,00 €,
- Les RAR - Restes à Réaliser de l'année 2024, pour un montant de 45.674,86 €.

Ce qui porte les inscriptions globales pour les recettes d'investissement à la somme de 3.303.278,35 €.

C. LES AUTRES BUDGETS PRINCIPAUX

1. BUDGET FUNERARIUM - 2025			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	20 120,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	13 196,78
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
66 - Charges financières	2 100,00	75 - Autres produits de gestion courante	20 830,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 220,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	34 026,78
023 - Virement à la section d'investissement	7 000,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	4 800,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	11 800,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	34 020,00	TOTAL RECETTES	34 026,78
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	6 135,99	021 - Virement de la section de fonctionnement	7 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 455,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 135,99
21 - Immobilisations corporelles	-		
Total des dépenses réelles d'investissement	17 590,99	Total des recettes réelles d'investissement	13 135,99
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 800,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 800,00
TOTAL DEPENSES	17 590,99	TOTAL RECETTES	17 935,99

Il est rappelé que le budget autonome du funérarium est passé en DSP - Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2022.

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Les sommes inscrites correspondent aux dépenses suivantes - chapitre 011 :

- Taxes foncières dues par le propriétaire : 1.500 €,
- Les impôts société : 550 €,
- Prestations extérieures : 500 €,
- Assurance : 370 €,
- Entretien et réparation de bâtiment : 17.200 €.

Concernant l'entretien du bâtiment, sont prévus les travaux suivants :

- Réfection de la salle de thanatopraxie (revêtement du sol et des murs),
- Renouvellement de dalles de plafond (intérieur, extérieur),
- Nettoyage des façades,
- Entretien de la porte en bois de la salle de cérémonie.

↳ Ainsi que les dépenses règlementaires suivantes :

- Les intérêts de l'emprunt en cours (article 66111) : 1.770 €,
- L'inscription des ICNE (Intérêts Courus Non Echus, article 66112) : 330 €,
- La charge des amortissements à l'article 6811 pour 4.800,00 €,
- Le virement à la section d'investissement à l'article 023 pour 7.000,00 € afin d'assurer l'équilibre réel du budget.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 34.020 €.

LES RECETTES

Au chapitre 75 le produit de la DSP : 20.830 € (montant inchangé), auquel s'ajoute le report de l'exercice N-1 d'un montant de 13.196,78 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 34.026,78 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Il s'agit du report de l'exercice N-1 d'un montant de 6.135,99 € (article 001) et des dépenses de capital d'emprunt pour 11.455 €.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 17.590,99 €.

LES RECETTES

Il ne s'agit que des recettes réglementaires, soit :

- Virement de la section de fonctionnement à l'article 021 (7.000,00 €),
- Inscription du fond de réserve à l'article 1068 (6.135,99 €),
- Recettes des amortissements (4.800,00 €).

Le montant total des recettes d'investissement est de 17.935,99 €.

2. BUDGET SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS - 2025

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	24 600,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	44 230,02
012 - Charges de personnel et frais assimilés	193 800,00	70 - Produits des services, du domaine	190 369,98
022- Dépenses imprévues	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
65 - Autres charges de gestion courante	14 200,00		-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	232 600,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	234 600,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811)	2 000,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 000,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES	234 600,00	TOTAL RECETTES	234 600,00
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
21 - Immobilisations corporelles	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	20 909,29
		13 - Subventions d'investissement	-
Total des dépenses réelles d'investissement	-	Total des recettes réelles d'investissement	20 909,29
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	-	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	2 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 000,00
TOTAL DEPENSES	-	TOTAL RECETTES	22 909,29

LE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Chapitre 011, les sommes inscrites correspondent aux dépenses liées au service : téléphone, électricité eau, maintenance des équipements, petites réparations, fournitures de bureau et de vêtements de travail, formations.

Chapitre 012, la charge de personnel des agents du service, auquel s'ajoute les cotisations d'assurance statutaire, CNAS et supplément familial.

Chapitre 65, inscription des droits du logiciel spécifique du service, de son hébergement et les antivirus.

Les opérations d'ordre pour les amortissements en cours.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 234 600 €.

LES RECETTES

Chapitre 70, la participation des communes membres.

Article 002 - le report de l'exercice N-1

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 234 600 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Il n'y a pas d'inscriptions en dépenses d'investissement.

LES RECETTES

Sont inscrites uniquement les recettes réglementaires :

- Recettes des amortissements en cours,
- Le report N-1 à l'article 001.

Le montant total des recettes d'investissement est de 22.909,29 €.

D. LES BUDGETS ANNEXES

3. BUDGET ZAE DES CENTS JOURNAUX - 2025

Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	1 112 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 078,65
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 112 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	9 078,65
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 588 286,53	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	2 700 286,53
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 588 286,53	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 700 286,53
TOTAL DEPENSES	2 700 286,53	TOTAL RECETTES	2 709 365,18
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	1 446 754,90	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	2 558 754,90
Total des dépenses réelles d'investissement	1 446 754,90	Total des recettes réelles d'investissement	2 558 754,90
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	2 700 286,53	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 588 286,53
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 700 286,53	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 588 286,53
TOTAL DEPENSES	4 147 041,43	TOTAL RECETTES	4 147 041,43

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Le budget proposé au chapitre 011 est de **1.112.000 €**, soit :

- 150.000 € pour la prise en compte des conclusions du commissaire de gouvernement dans le cadre de l'appel formé par des anciens propriétaires à l'encontre de l'ordonnance du juge de l'expropriation en date du 5 janvier 2023,
- 210.000 € pour l'aménagement des terrains (assistance à maîtrise d'ouvrage, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), viabilisation.),
- 600.000 € pour la création d'un giratoire pour l'accès à la Zone d'activités économiques (ZAE) des 100 journaux,
- 110.000 € au titre des indemnités pour les exploitants agricoles (indemnités d'éviction, perte de revenus et troubles d'exploitation, indemnités de fumure et arrière-fumure et indemnités d'éviction pour déséquilibre),
- 20.000 € pour les frais d'actes d'avocats et condamnation aux dépens,
- 20.000 € pour les frais de division et de bornage,
- 2.000 € pour les frais d'annonces et d'insertion pour le lancement de la procédure de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Auquel il convient d'ajouter :

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires pour 1.588.286,53 €.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 2.700.286,53 €.

LES RECETTES

À l'article 002, le report de l'exercice N-1.

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 2.709.365,18 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

À l'article 001, le report N-1.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 4.147.041,43 €.

LES RECETTES

Chapitre 16, l'emprunt d'équilibre.

Chapitre 040, opérations réglementaires de stock.

Le montant total des recettes d'investissement est de 4.147.041,43 € €

4. BUDGET ZIIC - ZONES INTERCOMMUNALES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES - 2025			
Fonctionnement - Dépense		Fonctionnement - Recette	
011 - Charges à caractère général	700 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	31 607,19
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	70 - Produits des services, du domaine	203 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	-	74 - Dotations, subventions et participations	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	700 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	234 607,19
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	402 454,40	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - stock	1 102 454,40
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	402 454,40	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 102 454,40
TOTAL DEPENSES	1 102 454,40	TOTAL RECETTES	1 337 061,59
Investissement - Dépense		Investissement - Recette	
001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	-	001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	69 719,60
		16 - Emprunts et dettes assimilées	630 285,00
Total des dépenses réelles d'investissement	-	Total des recettes réelles d'investissement	700 004,60
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	1 102 454,40	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections - stock	402 454,40
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 102 454,40	Total des recettes d'ordre d'investissement	402 454,40
TOTAL DEPENSES	1 102 454,40	TOTAL RECETTES	1 102 459,00

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Le budget proposé au chapitre 011 pour la somme de **700.000 €**.

Pour l'aménagement de l'extension de la ZAE de la « Corvée aux moines » à Aiserey

- **615.000 €** comprenant :
 - Les missions de conseil, études préalables et cadrage en aménagement de ZAE (réseaux, cadrage, missions d'urbanisme...)
 - Les missions de maîtrise d'œuvre (étude, conception et faisabilité de l'aménagement, assistance à maîtrise d'ouvrage, archéologie préventive, viabilisation, études de sol, voiries, bassin de récupération des eaux pluviales...)
 - Les travaux divers liés aux réseaux (communication, fibrage, électricité ...)

Pour l'aménagement de la ZAE de la « Tille » à Genlis

- **60.000 €** comprenant :
 - 50.000 € de travaux de voirie et réseaux
 - 10.000 € pour l'installation de blocs

Auquel il y a lieu d'ajouter à l'article 62268 - Autres honoraires, conseils, pour les deux ZAE.

- **25.000 €** pour les frais de bornage et de division.

Au chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 1.102.454,40 €.

LES RECETTES

Au chapitre 70, produits du service et ventes diverses est de **203.000 €**.

Ce montant correspond aux ventes de parcelles prévues en 2025 sur la ZAE de la Tille et la ZAE de la Corvée aux moines.

À l'article 002, report N-1.

Chapitre 042, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes de fonctionnement est de 1.337.061,59 €.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 1.102.454,40 €.

LES RECETTES

À l'article 001, report N-1.

Chapitre 16, l'emprunt d'équilibre du budget principal.

Chapitre 040, les écritures de stock réglementaires.

Le montant total des recettes d'investissement est de 1.102.459,00 €.

II. ÉTAT DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA CCPD AU 01 01 2025

Synthèse de la dette de la CCPD au 01/01/2025 (source Finance Active)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEXAnnuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 111 603.76 €	0,94 %	14 ans et 7 mois	7 ans et 5 mois	15

Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	6 808 000.00 €	95,73 %
CAISSE D'ÉPARGNE	262 207.35 €	3,69 %
Autres prêteurs	41 396.41 €	0,58 %
Ensemble des prêteurs	7 111 603.76 €	100,00 %

Dettes par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	7 111 603.76 €	100,00 %	0,94 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	7 111 603.76 €	100,00 %	0,94 %

Dettes par année

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	6 709 665 €	5 960 415 €	5 218 683 €	4 558 538 €	3 915 425 €	2 364 733 €
Capital payé sur la période	756 135 €	740 609 €	741 110 €	645 250 €	640 000 €	270 000 €
Intérêts payés sur la période	65 295 €	57 130 €	49 114 €	41 058 €	37 234 €	22 188 €
Taux moyen sur la période	0,91 %	0,89 %	0,86 %	0,88 %	0,93 %	0,92 %